PARC NATUREL REGIONAL
DES ARDENNES

Comprendre
le Parc naturel régional des Ardennes

Une autre vie s'invente ici ...

Parc naturel régional des Ardennes

Parc naturel régional des Ardennes

Labellisé en 2011, le **Parc naturel régional des Ardennes** est reconnu au niveau national pour ses patrimoines naturels, culturels et paysagers exceptionnels.

Le PNR des Ardennes est un espace ouvert et n'a pas de pouvoir réglementaire. C'est un lieu de concertation et d'échanges. Il stimule les projets, met en relation les partenaires, coordonne, orchestre les actions, monte des projets et recherche des financements.

92 COMMUNES

75.000 HABITANTS

116 000 HECTARES

50% FORÊTS

24% PRAIRIES

21% CULTURES

16 SITES PROTÉGÉS

9 MUSÉES

49 MONUMENTS HISTORIQUES

2 RÉSERVES NATURELLES NATIONALES

LES MISSIONS DU PARC

(Code de l'environnement)

1. La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
2. L'aménagement du territoire
3. Le développement économique et social
4. L'accueil, l'éducation et l'information
5. La sensibilisation, l'expérimentation et l'innovation

LES MEMBRES DU PARC

Grand Est – Alsace Champagne-Ardenne Lorraine · Ardennes Conseil Départemental · 92 Communes · Ville de Charleville Mézières · Communauté de Communes Ardenne rives de meuse · Vallées et Plateau d'Ardenne Communauté de Communes · Ardennes Thiérache · Ardenne Métropole

OBJECTIFS DE LA CHARTE

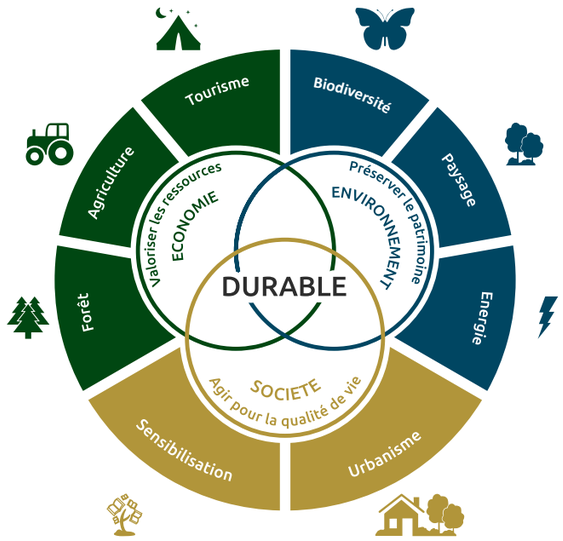

La Charte est un projet partagé pour le territoire, signé par tous les membres, définissant les objectifs du Parc pour 15 ans.

« Un pnr n'a pas le pouvoir de contraindre, mais il a le devoir de convaincre ! »

Amis du Parc – naturel régional des Ardennes

Le PNR des Ardennes intervient au service des **habitants, des touristes, des agriculteurs, des entreprises, des associations, des collectivités territoriales**, en apportant des conseils et de l'accompagnement pour le développement de projets, en animant des réseaux, en facilitant les échanges, en concertation avec les acteurs du territoire et soutenue par **l'association Les Amis du Parc.**

Le PNR des Ardennes vous accueille à la Maison du Parc, espace privilégié d'information pour les touristes et habitants du territoire et lieu d'expositions *(permanentes et temporaires)*.

Maison du Parc naturel régional des Ardennes

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Route de Sécheval - RD140 (FR) 08150 RENWEZ
Tél : + 33 (0)3 24 42 90 57
E-mail : accueil@parc-naturel-ardennes.fr
www.parc-naturel-ardennes.fr

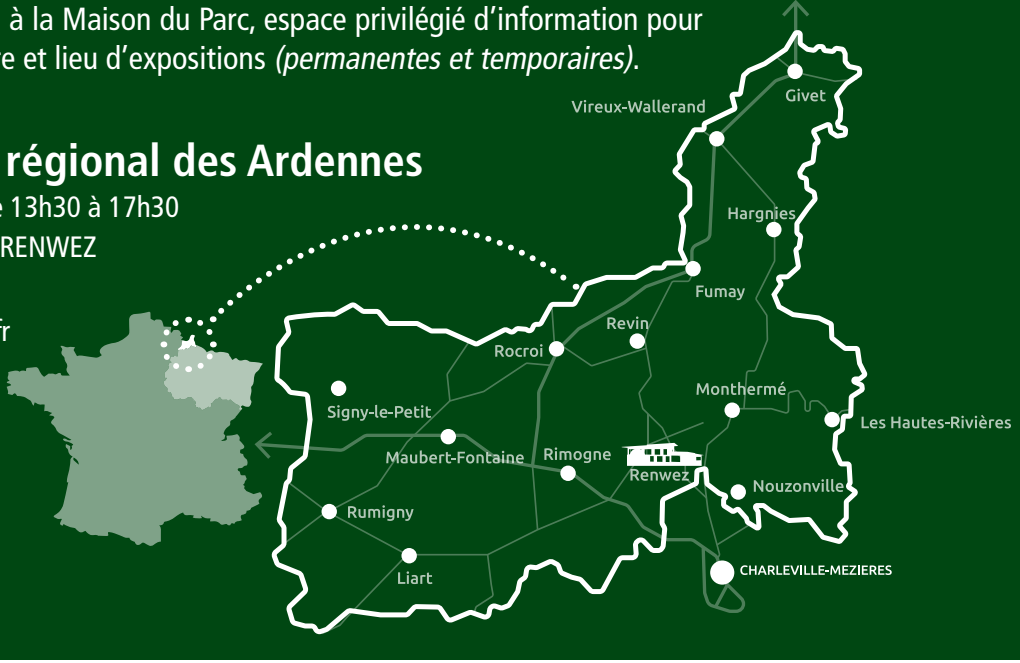

Directeur de publication : Guillaume MARECHAL
Conception-rédaction : PNR des Ardennes
Impression : Fusion Graphic - Juillet 2020
Crédits-photos : Céline LECOMTE, Miguel DA COSTA, Philippe PAPIER, Christian GALICHET

ARDENNES Conseil Départemental

Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE L'Europe s'invente chez nous